

DOSSIER RENTREE 2025-2026

FRANCAS DES MARRONNIERS

les ÉDUCATIFS
ET SOLIDAIRES

francas
du doubs

EMPLOYEUR ENGAGÉ AU SERVICE
de l'enfance, de la jeunesse
et des familles



PRESENTATION DU CENTRE ET PERMANENCE

FRANCAS DES
MARRONNIERS

2 rue de l'école 25360 Osse

Tel: 06 73 63 59 01 / 03 81 63
09 97

osse.cdl@doubs.fr

[https://osse-
francas.leportailfamille.fr/](https://osse-francas.leportailfamille.fr/)



PERMANENCE:
TOUS LES JOURS DE 11H45 À
17H30

en dehors de ces horaires, n'hésitez
pas à laisser un message vocal, sms
ou mail

- Fermeture du centre
- 2e semaine des vacances d'octobre, d'hiver et de printemps
 - vacances de Noël
 - 25/07 au 24/08

AUCUNE INSCRIPTION OU ANNULATION
SERA ENREGISTRÉE PENDANT CES DATES

LE PÉRISCOLAIRE

LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL::

- Périscolaire matin: lundi, mardi, jeudi et vendredi:

Osse: 07h30 à 08h30

RPI des marronniers: 07h30 à 07h55 (départ du bus)

- Restauration scolaire: lundi, mardi, jeudi et vendredi:

Osse: 12h00 à 13h45

RPI des marronniers: 12h20 à 13h30 (arrivée et départ du bus des écoles de Champlive, Dammartin- Les- Templiers et Glamondans encadré par les animateurs)

- Périscolaire du soir: lundi, mardi, jeudi et vendredi:

Osse: 16h15 à 18h30

RPI des marronniers: 16h45 (arrivée du bus) à 18h30



LA RESTAURATION SCOLAIRE:

L'encadrement des enfants est assuré par des directeurs et des animateurs formés, stagiaires ou titulaires et ceci dans le respect des normes d'encadrement fixées par le service départemental à la jeunesse , à l'engagement et aux sports (SDJES25). Ce service vise à assurer la fourniture des repas, mais il s'inscrit aussi dans une politique é ducative globale qui vise à l'épanouissement et à la socialisation de l'enfant. l'objectif est d'apporter aux enfants une éducation en matière de goût et d'hygiène alimentaire et un apprentissage des règles de vie en collectivité.

Notre fournisseur est “ la cuisine d'Uzel”, un spécialiste de la restauration collective dans le Doubs.



PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR:

Le matin

- Possibilité d'amener son petit déjeuner avant 08h
- Activité calme / libre

Le soir

- Activités diverses selon leurs envies
- Possibilité de faire les devoirs (les parents restent responsable de la vérification des devoirs)



Activités Mardi/Jeudi: Nous mettons en place des activités de 17h à 18h sur une thématique précise. Afin de mieux approfondir ces thèmes, nous proposons des inscriptions à la période (de vacances à vacances)

LES MERCREDIS ET CENTRE DE LOISIRS

HORAIRE



ACCUEIL EDUCATIF:

07H30 À 08H00/18H00 À 18H30

JOURNÉE COMPLÈTE AVEC REPAS: 08H00 À 18H00

MATIN AVEC REPAS: 08H00 À 14H00

MATIN SANS REPAS: 08H00 À 12H00

APRÈS MIDI AVEC REPAS: 12H00 À 18H00

APRÈS-MIDI SANS REPAS: 14H00 À 18H00



CENTRE DE LOISIRS 2025/2026:

1^È SEMAINE DE CHAQUE VACANCES

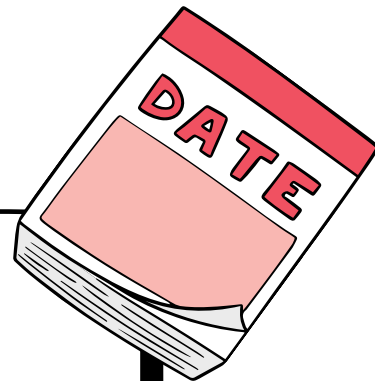
VACANCES AUTOMNE: 20/10/25 AU 24/10/25

VACANCES D'HIVER: 09/02/26 AU 13/02/26

VACANCES DE PRINTEMPS: 06/04/26 AU 10/02/26

VACANCES D'ÉTÉ:

06/07/26 AU 24/07/26 ET DU 24/08/26 AU 28/08/26



Pour les mercredis : un programme d'activité sera transmis avant chaque nouvelle période

Pour le centre de loisirs : Un programme vous sera envoyé 4 semaines avant le début des vacances.

Les inscriptions se font obligatoirement sur 3 jours ou 3 demi-journées minimum.

les temps
éducatifs
et des loisirs

INSCRIPTION



FICHE DE RENSEIGNEMENT REMPLIE ET SIGNÉE

COPIE DES VACCINATIONS POUR LES NOUVEAUX ET LES ENFANTS NÉS EN 2018 (CE1)

LE NUMÉRO D'ALLOCATAIRE CAF OU MSA AVEC ATTESTATION OU AVIS D'IMPOSITION*

LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

LES FACTURES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 SOLDÉES

PHOTO D'IDENTITÉ ET ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Après avoir rempli toutes les conditions, un code vous sera envoyé pour créer votre compte ou vous réinscrire sur portail famille:

<https://osse-francas.leportailfamille.fr/>

 ***CAF/MSA: EN CAS D'ABSENCE D'ATTESTATION OU AVIS D'IMPOSITION, LE TARIF DE LA TRANCHE LA PLUS HAUTE (QF>300) SERA ALORS APPLIQUÉE SUR LA FACTURATION**

Les enfants avec des besoins spécifiques :

L'accueil des enfants à besoins spécifiques (handicap, troubles de santé) dans notre centre périscolaire est basé sur les principes d'inclusion définis par la loi du 11 février 2005, qui garantit l'égalité des droits et l'accès à toutes les institutions. Chaque enfant, quelles que soient ses particularités, doit pouvoir participer pleinement aux activités dans un cadre adapté.

Merci de nous en informer afin de construire ensemble un projet individualisé adapté à votre enfant.

PLANNING PORTAIL FAMILLE

Après avoir créé votre espace portail famille, vous pouvez commencer vos réservations

RESTAURATION SCOLAIRE

LES FRANCAISS'ENGAGENT EN LIEN AVEC NOTRE FOURNISSEUR DE REPAS À LIMITER AU MAXIMUM LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE:

**RÉSERVATION OU ANNULATION:
7 JOURS À L'AVANCE**



PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR

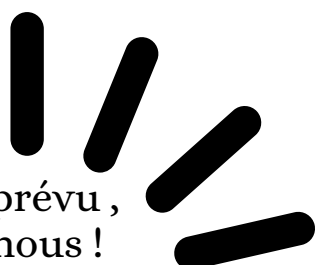
**RÉSERVATION OU ANNULATION:
2 JOURS À L'AVANCE HORS WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS**

MERCREDIS ET CENTRE DE LOISIRS

**MERCREDIS:
RÉSERVATION/ANNULATION:
7 JOURS À L'AVANCE**

CENTRE DE LOISIRS:

- **RÉSERVATION/ANNULATION 10 JOURS À L'AVANCE.**
- **VACANCES AOÛT: FIN DES RÉSERVATIONS OU ANNULATION LE VENDREDI 17/07/26**



En cas d'imprévu,
contactez-nous !

Chaque demande de réservation doit être validée par la directrice par retour de mail.
Si ce n'est pas le cas, votre demande n'est pas prise en compte

ABSENCES

SI VOTRE ENFANT EST ABSENT
MERCIE DE PRÉVENIR LE CENTRE DU
PÉRISCOLAIRE AVANT DE L'HEURE
DE PRISE EN CHARGE PAR L'ÉQUIPE
D'ANIMATION

ABSENCE JUSTIFIÉE

- MALADIE DE L'ENFANT JUSTIFIÉE PAR UN CERTIFICAT MÉDICAL (SEULEMENT LE 1^{ER} JOUR D'ABSENCE)
- FERMETURE D'UNE ÉCOLE POUR RAISON TECHNIQUE



**TOUTES ABSENCES
NON-JUSTIFIÉES OU
HORS DÉLAIS SERONT
FACTURÉES**

QUOTIENT FAMILIAL (QF): LE QF EST RÉ-ÉVALUÉ CHAQUE ANNÉE EN JANVIER. SI VOTRE SITUATION FAMILIALE CHANGE EN COURS D'ANNÉE, MERCI DE NOUS TENIR INFORMÉ POUR METTRE À JOUR VOTRE DOSSIER

Tranche QF Péri-scolaire (CAF/MSA)	Péri-scolaire Forfait	Restauration scolaire FORFAIT	Mercredis et Vacances scolaires			
			Journée avec repas Forfait	Demi-journée avec repas Forfait	Demi-journée sans repas Forfait	Accueil éducatif avant 08h/après 18h Tarif 30 min
0 à 200	0.58€	3.81€	7.71€	6.54€	1.17€	0.54€
201 à 600	0.93€	4.18€	9.51€	7.65€	1.86€	0.72€
601 à,800	1.40€	4.66€	11.57€	8.78€	2.79€	0.80€
801 à 1000	1.74€	5.90€	13.13€	9.64€	3.48€	0.87€
1001 à 1300	2.21€	6.39€	15.55€	11.13€	4.41€	1.11€
1301 à 1600	2.67€	6.88€	17.96€	12.62€	5.34€	1.34€
1601 à 2000	3.20€	7.51€	20.77€	14.38€	6.39€	1.60€
2001 à 3000	3.67€	8.01€	23.24€	15.90€	7.34€	1.84€
> 3000	4.01€	8.36€	25.01€	16.99€	8.02€	2.01€

- Tarification au quart d'heure pour l'accueil péri-scolaire et pour l'accueil éducatif les mercredis et vacances scolaire
- Les aides CAF MSA déjà déduites pour les QF de 0 à 800
- Majoration de 15% pour les usagers hors CCDB excepté les enfants en Ulis école fréquentant le péri-scolaire et la restauration scolaire dans le cadre de leur scolarité



les factures sont envoyées sur le portail famille au plus tard le 10 du mois suivant.

Vous disposez de 30 jours pour solder votre facture par carte bancaire via le portail famille, chèque bancaire, virement (RIB sur portail famille), espèces, tickets CESU (pour les prestations scolaires uniquement) ou chèques ANCV (centre de loisirs uniquement).

Impayés

Pour tout manquement de paiement au bout de 30 jours, une 1^{ère} lettre de rappel vous sera adressée.

En cas de non-paiement après la seconde lettre de rappel, la direction se réserve la possibilité d'entamer des démarches pour une suspension provisoire des services.

